

Questions orales

création d'une banque de données nationale sur les forêts, il y a un manque d'information concernant l'état des forêts au Canada. D'ailleurs, cela a pour effet d'entraîner des déclarations contradictoires de la part des représentants de l'industrie, des gouvernements et des groupes environnementaux.

Quand le ministre prendra-t-il ses responsabilités au sérieux? Quand aurons-nous une banque de données nationale concernant nos forêts?

[Traduction]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je reconnais que le manque de données précises et fiables constitue un problème important dans l'élaboration du type de méthodes forestières qui nous feront entrer dans le siècle prochain et qui seront nécessaires en cette ère moderne. Malgré cela, mon collègue sait pertinemment que cette année, nous allons planter 1,2 milliard de nouveaux plants, ce qui est au moins deux fois plus que le nombre d'arbres coupés, nous sommes donc sur la bonne voie. Il est vrai que des améliorations s'imposeront à l'avenir, et si nous commençons à inclure dans nos structures de gestion le principe du développement durable et d'une gestion intégrée, mon collègue constatera des progrès marqués dans tous les domaines en question.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire.

Il y a plus d'un an que les déversements de pétrole de l'*Exxon Valdez* et du *Nestucca* se sont produits. À la suite de ces désastres, d'importantes questions ont été soulevées à propos du transport du pétrole dans les eaux côtières. Tous les rapports sur le sujet faisaient ressortir le manque de réglementation concernant les barges pétrolières. Pourtant, le gouvernement n'a pris aucune mesure à cet égard. D'ici une semaine, une barge transportant trois millions de gallons de diesel doit passer près des îles du Golfe et dans les eaux de l'anse Saanich, où le gouvernement fédéral se propose d'établir un parc marin.

Étant donné le manque de réglementation concernant les barges pétrolières, comment le gouvernement peut-il garantir que cette barge ne passera pas dans ces eaux menacées sans la surveillance la plus étroite et sans que des mesures adéquates aient été prévues en cas de déversement?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux assurer à la députée d'en face que la Garde côtière est bien au

courant du passage prévu de cette barge dans ce secteur et qu'elle exercera une surveillance étroite. Je peux rappeler à la députée que la Garde côtière est très active dans ce domaine, de même que les autorités provinciales. Je veux que la députée sache que des mesures sont à l'étude relativement aux points qu'elle a soulevés.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Dans le rapport provisoire de l'enquête Brander-Smith publié en septembre 1989, on disait qu'il fallait prendre des mesures immédiates au sujet des aspects non réglementés de la construction et du pilotage des barges pétrolières. On y critiquait aussi le gouvernement parce qu'il n'est pas assez prêt à faire face à d'éventuels déversements de pétrole. Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le gouvernement établisse un règlement qui réduirait au minimum les dangers que pose pour l'environnement le transport de combustible par barge?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée qu'on continue chaque jour d'examiner activement la question et d'étudier attentivement les rapports des divers comités.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le projet de loi C-21 est de nouveau entre les mains des sénateurs et nous espérons, dans l'intérêt des Canadiens, qu'ils accepteront le message que lui a envoyé la Chambre élue. Je sais, par ailleurs, que ce sont des groupes affiliés à des syndicats qui ont formulé les commentaires les plus négatifs au cours des audiences du comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-21. Ce sont ces mêmes groupes que les sénateurs libéraux ont décidé d'entendre et auprès desquels ils espèrent trouver un certain appui. La ministre pourrait-elle préciser à la Chambre si le point de vue de ces groupes traduit vraiment l'opinion du public canadien au sujet du projet de loi C-21?

• (1450)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne priverais jamais un comité de la Chambre ou du Sénat du droit d'entendre les témoins de son choix.

Je dois admettre que certaines des opinions recueillies par le comité m'ont surprise, puisque le sondage que nous avons mené, et dont j'ai diffusé les résultats aujourd'hui, montre que 66 p. 100 des Canadiens de toutes les régions du pays appuient les mesures que nous voulons prendre grâce au projet de loi C-21 pour pouvoir